

FLACH'INFO



DECEMBRE 2025



LE MOT DU MAIRE



Bonjour à toutes et à tous,

A l'aube de cette nouvelle année je tiens à vous présenter en mon nom et au nom du conseil municipal, mes très chaleureux vœux de santé pour vos proches et vous-même, de bonheur dans vos familles et de réussite dans ce que vous entreprendrez tout au long de l'année.

Nous arrivons au terme du mandat que vous nous avez confié en 2020. Mandat dont les débuts ont été perturbés par la période covid.

Malgré tout, nous avons réussi à mener à bien et à finaliser nos projets les plus importants tels que la rénovation de la mairie et l'aménagement de la placette au cœur du village.

C'est pourquoï en ce début d'année il ne s'agira que de projets en cours ou déjà engagés.

Nous venons de terminer la rénovation du mur le long du P'tit verger, de la porte de la chapelle et du mur du cimetière.

Nous avons également, pour répondre à la demande du conseil municipal des jeunes, remplacé la table de pingpong, remis en état le sol du terrain multisports et installé un site de compostage sur le parking de l'école maternelle.

Concernant les travaux engagés il s'agit de :

- l'installation d'un panneau d'affichage lumineux.
- l'achat, si possible, de terrains pour la construction d'un pumptrack.
- la mise en séparatif du réseau des eaux usées et des eaux de pluie sur le secteur du Boissieu coordonnée aux travaux d'enfouissement des réseaux secs.

L'enfouissement des réseaux secs (EDF et télécom) se fera en deux tranches, afin d'optimiser les subventions

- 1ere tranche en 2027, des réservoirs d'eau jusqu'au bassin.
- 2ème partie en 2028, du bassin au chemin des grandes terres.

Autre sujet important : la gestion de l'eau.

La convention de gestion provisoire des services d'exploitation de l'eau et de l'assainissement prendra fin au 31 Décembre 2025.

Au 1^{er} janvier 2026 la communauté de communes le Grésivaudan aura l'entière compétence concernant l'eau et l'assainissement.

Ce qui veut dire un changement d'interlocuteurs pour vos démarches administratives de l'eau potable, de l'assainissement et pour toutes urgences techniques.

URGENCES TECHNIQUES eau potable : VEOLIA 0 969 323 458 ou sur www.veolia.fr.

Nous restons malgré tout à votre disposition et j'en profite pour de nouveau vous inviter à prendre l'habitude de vérifier vos compteurs d'eau potable.

Pour terminer, je vous renouvelle, avec le conseil municipal, mes vœux les plus sincères. Que 2026 vous apporte par-dessus tout santé et réussite dans vos projets personnels et professionnels !

Brigitte SORREL

Maire de La Flachère

MAIRIE PRATIQUE

MAIRIE

Ouverture du Secrétariat

Lundi, Mardi, Jeudi de 14 à 19 h

Permanence téléphonique de **14 h à 19 h**

Tél : 04 76 97 31 08

06 34 59 29 24

contact@mairie-la-flachere.com

<https://www.laflachere.fr/>

SIEEM

(Syndicat Ecoles Élémentaires & Maternelle) 04.76.08.52.55

URGENCES

Pompiers	18
Samu	15
Urgences internationales	112
Conseil médical-visite à domicile	0810 15 33 33
Police Secours	17
Centre antipoison	04 76 42 42 42
Gendarmerie Le Touvet	04 76 08 45 94

Médecins généralistes

Cabinet médical – Le Touvet

04.76.98.01.14 Fax 04.76.08.44.16

Docteur Gérard Nallet

Grande Rue – St Vincent de Mercuze

Téléphone : 04.76.08.50.12

Médecins de garde : 08 10 15 33 33

Pharmacie de garde : 0825 70 15 15

www.sosgardes.fr

Sécurité Sociale

Numéro unique **3646**

Permanence :

Semaine paire Le Touvet/Mairie Le mercredi de 14 à 16 Heures

Semaine impaire Chapareillan/ancienne bibliothèque le Mercredi de 8h30 à 10h30

METEO France 08 92 68 02 38

SNCF 08 36 35 35 35

EMPLOI

POLE EMPLOI (ANPE + ASSEDIK)

12, Rue M Leyssieux – St Martin Hères

<http://www.pole-emploi.fr>

Numéro de téléphone unique : **3949**

Antenne de Pontcharra

440 Avenue de la Gare

Horaires d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h45-12h – 13h-

15h30Vendredi : 8h45-11h45

Horaires d'accueil physique :

Lundi au jeudi : 8h45-15h45

Vendredi : 8h45-11h45

Maison pour l'emploi

Village d'Entreprises du Breda

38530 Pontcharra - 04.76.97.81.85

Mission locale du Grésivaudan

95, Rue des Grives – Z.I CIDEX 112

38920 Crolles - 04.76.08.08.70

Fax : 04.76.08.89.51 - info@mlgresivaudan.com

TRESOR PUBLIC

Rue Montfillon 38660 Le Touvet

04.76.08.45.87 Fax : 04.76.08.53.17

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h30 à 12h00

Fermé au public le mercredi toute la journée

ASSISTANTE SOCIALE

Conseil Général M S A

Centre Social Mairie de Goncelin

21, Rue Laurent Gayet 38570 Goncelin

38530 Pontcharra Tel : 04.76.71.81.17

Tel : 04.76.97.32.52 Le lundi uniquement

NOTAIRE ET CONCILIATEUR DE JUSTICE

Permanence régulièrement assurée en Mairie du Touvet. Prendre rendez-vous au 04 76 92 34 34

PREFECTURE

Un serveur vocal est à votre disposition 24h/24,

7j/7 : **3939 allo service public**

Portail Internet unique de renseignement administratif et d'accès aux télé procédures

www.service-public.fr

DESTRUCTION GUEPES & NUISIBLES dont FRELONS

Fabrice NOVIANT 06.88.15.69.79 St Ismier

David D'ONOFRIO 06.28.94.13.74 Le Touvet

CIVILITÉ

Lorsque vous quittez la commune il est obligatoire de venir le signaler en mairie afin que d'une part, le compteur d'eau soit relevé et d'autre part que vous nous communiquiez votre nouvelle adresse.

LES ARTISANS DE NOTRE COMMUNE

A.C.P. Allo Chauffage Plomberie du Grésivaudan (Rémy FAUBERT Le Boissieu). (06.28.34.95.13)

Eurl Beltrami Bruno (445, rue des Bassins) Travaux forestiers, tontes de pelouses, tailles de haies, débroussaillages, élagages ... (06.74.64.34.33)

BEV Service (Poulat Stéphane, Rue Le Pas du Facteur) Entretien espaces verts, vente bois de chauffage, exploitant forestier. (06.32.44.06.35)

Entreprise Derez Richard (Impasse des Buis) BTP. (06.11.99.00.41)

Diligent Philippe (628 Rue des Bassins) Bureau d'études. (04.76.78.61.82)

Guyon Morgane (398 Rue des Bassins) Sophrologie (06.46.30.50.30)

La Maison Jacquemont (157 Ch de Pierres Plates) Créations en bois et résine époxy (table, horloge, lampe, plateau etc... (06.58.09.19.46)

La Malle de Chantale (383 Ch de Pierres Plates) Créations couture, Déco (06.23.30.01.98) lamallegechantale@gmail.com

Le Pas du Facteur (Gattoni Béatrice, route de La Buissière), Restauration traditionnelle. (04.76.08.47.08)

Le P'tit Verger (Maryline & Bruno Detraz, rue des Bassins) Bar, restauration, Epicerie (04.76.98.79.86)

Raimond Gaël (28 Impasse du Fenier) artisan installateur cuisines/salles de bains/dressing (06.01.09.53.62)

Tournoud Alain (route de la Buissière) Exploitant forestier. (06.85.42.36.16)

Tournoud Jérôme (rue des bassins) Entrepreneur forestier, commerce du bois, coupe-débardage-broyage-défrichage, bois de chauffage. (06.24.20.39.17)

LES TRANSPORTS DU GRESIVAUDAN

Toutes les informations sur les lignes, les horaires, les tarifs, le calculateur d'itinéraire sur : www.le-gresivaudan.fr rubrique transports bienvenue@le-gresivaudan.fr / 0 800 941 103

Les points de vente :

Du Lundi au Vendredi de 8h30/12h -14h/18h

A Crolles : Le Grésivaudan communautés de communes 115 Rue des Alpes

A Pontcharra : Les transports du Grésivaudan 303 rue des Alpes

A Crolles : 115 Rue Louis Nel.

INFO-ENERGIE

L'Ageden conseille et répond aux questions de tous (habitants et professionnels). RV au 04.76.23.53.50 – www.le-gresivaudan.fr

CAUE ISERE

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (04 76 00 02 21)

DECIBELS

Afin de préserver un bon voisinage rappel des horaires pour que tout un chacun puisse vaquer à ses occupations de bricolage ou de jardinage, perceuses, taille haies et tondeuses :

Du Lundi au Vendredi : 8h00-12h00 et 14h00-19h30

Le Samedi : 9h00-12h00 et 15h00-19h00

Le Dimanche & jours fériés : 10h00-12h00

DIVAGATION DES CHIENS

La divagation des chiens est interdite.

Un Arrêté Préfectoral existe. La commune a un contrat avec la fourrière de Le Versoud au **04.76.77.07.00**

DECHETTERIE DE CROLLES

Du Lundi au Dimanche sans interruption de 8h30 à 17h45. (Sauf jours fériés)

DECHETTERIE DE LE TOUVET

Tel: 04.76.08.25.96 Fax : 04.76.08.07.15

Du Lundi au Dimanche sans interruption de 8h30 à 17h45. (Sauf jours fériés)

DECHETTERIE DE LE CHEYLAS

Route de La Buissière

Lundi/mardi/jeudi/vendredi/samedi de 8h/12h et 14h/18h

Le mercredi de 14h à 18h

Fermeture les jours fériés

DECHETTERIE DE PONTCHARRA

Zone Industrielle Pré Brun

1-147 Impasse Denis Papin

Du lundi au Samedi de 8h à 12h /15h à 18h

INFOS MAIRIE

*Afin de recevoir les infos en direct, rien de plus simple, transmettez-nous votre adresse mail !
Les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal sont désormais disponibles sur le site internet de la Commune.*

Certaines adresses en notre possession s'avèrent être erronées. Si vous avez changé d'adresse mail merci de nous la renvoyer.

SECRETARIAT DE MAIRIE

RAPPEL :

La Mairie est ouverte les : **lundi, mardi et jeudi de 14 à 19 h.**

En cas de fermeture, les élus restent joignables soit par :

mail laflachere@orange.fr

ou par téléphone au **04.76.97.31.08** (laisser un message on vous rappellera)

RECENSEMENT

L'année 2026 va connaître de nouveau le recensement de la population, notre commun fait partie du panel à recenser.

Il débutera le **15 Janvier** et ce jusqu'au **14 Février 2026**.

*Nous vous remercions de bien vouloir réserver le meilleur accueil à **SORREL Pascale**,
notre agent recenseur.*

CHANGEMENT D'OPERATEUR DU RESEAU D'EAU POTABLE ET EAUX USEES

A compter du 1^{er} janvier 2026 La Communauté de Communes prend la totalité de la compétence eaux et assainissement.

Vos interlocuteurs pour :

- Les démarches administratives de l'eau potable
- Les démarches administratives de l'assainissement
- Les urgences techniques assainissement

Service des Eaux du Grésivaudan : 04.76.99.70.00

- Les urgences techniques eau potable

Véolia : 0 969 323 458 ou sur www.veolia.fr

ELECTION MUNICIPALE

« la loi étendant le scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants »

Dès les élections municipales de 2026, les communes de moins de 1 000 habitants devront donc organiser le scrutin sous ce régime.

Décryptage de la loi. (Par Franck Lemarc) :

La pratique du panachage va définitivement disparaître en 2026 : il deviendra impossible de rayer ou rajouter des noms sur un bulletin de vote, ou de modifier l'ordre des candidats se présentant de façon groupée – comme c'était encore le cas jusqu'à présent dans les communes de moins de 1 000 habitants.

À compter du « prochain renouvellement général des conseils municipaux » les plus de 24 000 communes de moins de 1 000 habitants devront appliquer les mêmes règles que les autres : les candidats devront se présenter sur des listes, paritaires, avec alternance homme/ femme.

Nombre de candidats sur les listes

Le point essentiel de ce texte est donc l'introduction du scrutin de liste proportionnel à deux tours, avec listes paritaires, dans les communes de moins de 1 000 habitants – comme en dispose l'article 1er de la loi.

Les candidats devront donc se présenter sur une liste comptant, si possible, autant de noms que de sièges à pourvoir et jusqu'à deux de plus. Une souplesse est introduite dans la loi, spécifique aux communes de moins de 1 000 habitants, pour tenir compte du fait qu'il peut être difficile de trouver des candidats dans ces très petites communes : la loi autorise la présentation d'une liste comptant jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif théorique du conseil municipal.

Les listes devront donc compter un nombre de candidats indiqué dans le tableau suivant :

Logiquement, la loi précise également que le conseil municipal sera « réputé complet » dès lors qu'au minimum 5, 9 et 13 candidats auront été élus, selon la taille de la commune.

Le fonctionnement du scrutin de liste proportionnel

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, il va donc falloir s'habituer à un nouveau mode d'élection du conseil municipal, similaire à celui des autres communes. Deux cas sont possibles.

Si la liste obtient la majorité absolue dès le premier tour, elle obtient automatiquement la moitié des sièges à pourvoir. Le reste des sièges est réparti entre toutes les listes (y compris la liste majoritaire) ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés, selon la règle proportionnelle de la plus forte moyenne.

Si aucune liste n'atteint les 50 % des suffrages exprimés au premier tour, un second tour est organisé, auquel ne peuvent se présenter que les listes ayant recueilli 10 % des suffrages exprimés.

Plusieurs listes peuvent fusionner, à partir du moment où elles ont obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés au premier tour. Ensuite, le système est le même : la moitié des sièges pour la liste arrivée en tête, et répartition des sièges restants entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages au second tour.

On peut toutefois imaginer que dans les plus petites communes, il n'y aura dans de nombreux cas qu'une seule liste en lice. Si cette liste est complète, dans ce cas, les choses sont évidemment plus simples : cette liste obtiendra automatiquement la totalité des sièges au conseil municipal. Si cette liste est incomplète, elle obtiendra autant de sièges que de candidats, les sièges non pourvus restant vacants.



OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT (ODL)

Le développement d'un feu de forêt peut se solder par de véritables catastrophes tant écologiques que financières et humaines.

Afin de lutter contre ces incendies, le législateur a décidé un certain nombre de dispositions réglementaires codifiées dans le Code Forestier.

L'objectif est double :

- Diminuer le nombre de feux imputables aux accidents et imprudences,
- Contenir les incendies de forêt en-dessous d'une certaine intensité pour permettre de les maîtriser dans de bonnes conditions.

Suite aux importants incendies de 2003 dans le département de l'Isère, la détermination de l'alinéa incendie fort et la forte urbanisation à proximité ont conduit l'Etat et les collectivités à classer un certain nombre de massifs forestiers à risque incendie.

Le massif de La Chartreuse est classé à risque incendie et la commune de La Flachère également.

Ce classement induit, dans les zones situées à moins de 200m de bois ou forêts, une obligation de débroussailler ou de maintenir en état débroussaillé.

Nous rappelons que c'est le propriétaire du bâtiment qui doit entretenir le terrain jouxtant sa propriété et non au propriétaire du terrain attenant.

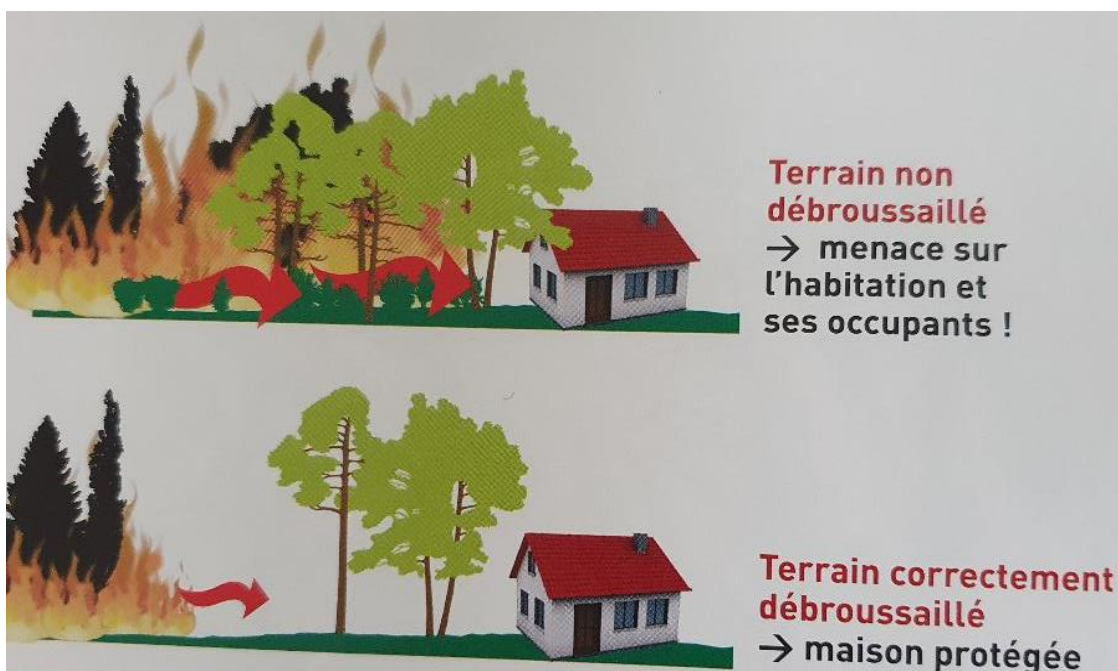
Pour se faire il doit demander à ce dernier l'autorisation de pénétrer sur son terrain afin d'effectuer les travaux de débroussaillage.

Vous trouverez toutes les explications nécessaires sur :

<https://www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Prevention-contre-les-incendies-de-forets/Obligation-Legale-de-Debroussaillage/Guide-du-debroussaillage-reglementaire>

Pour plus de précisions vous pouvez vous adresser aux élus référents :

Denis USSEGLIO-THOMASETTI , Henri ROCHAS & Eric EYRAUD.



Travaux de rénovation au Chalet de l'Alpe.

Cet automne, pendant quatre semaines, s'est déroulé le chantier de rénovation du chalet de l'Alpe. La durée des travaux a été imposée sur une période : à l'automne afin de ne pas perturber l'estive, et à la fin de l'hiver dès que la neige aura fondue.

Avec toutes ces contraintes, les délais d'intervention sont rendus très court pour les travaux. Ceux-ci demandent une préparation conséquente aussi bien sur le plan technique que sur l'organisation.

En effet, un seul artisan pour effectuer tous les corps de métiers de la maçonnerie à la plomberie, en passant par l'électricité... C'est une entreprise spécialisée dans les rénovations en altitude qui est intervenue cet automne. L'acheminement des matériaux de construction et la redescente des déchets ont été effectués en hélicoptage.

Après un mois de travaux intense, il reste les dernières finitions qui reprendront à la fin de l'hiver dès que les conditions climatiques seront plus clémentes.

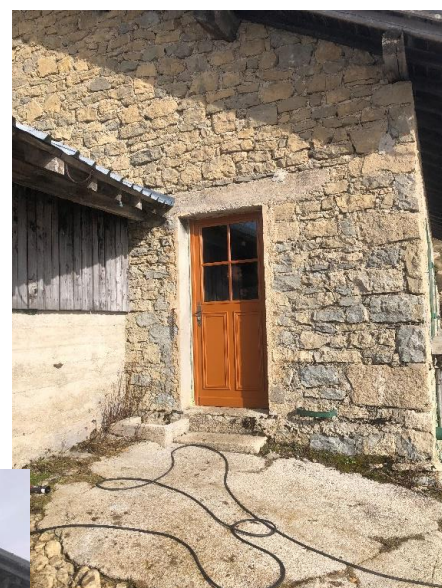
La réhabilitation a consisté à une amélioration d'isolation des murs, les parquets entièrement refaits, en gardant les mêmes ouvertures et en préservant les façades extérieures.

Le côté sécurisation a été pris en compte.

Tous ces travaux permettront d'accueillir dès l'été prochain, dans des conditions confortables le berger.

Le budget pour les travaux s'élève à 90 428,40 € TTC réparti entre la commune de Ste Marie du Mont, St Vincent de Mercuze, Ste Marie d'Alloix, La Buissière et la Flachère dont le montant de la participation aux travaux s'élève à **15 549,06 €**.

Nul doute que cette belle réhabilitation du chalet de l'Alpe apportera du confort aux utilisateurs et retiendra l'attention des promeneurs.



MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

AIDE JURIDICTIONNELLE

Afin d'apporter une réponse rapide à votre demande d'assistance par un professionnel du droit, les dossiers d'aide juridictionnelle (AJ) peuvent être vérifiés à la Maison de la Justice et du Droit (sur RDV).

Pour télécharger le dossier de demande d'AJ rdv sur www.justice.fr ou en scannant le QR code suivant :



HORAIRES

Lundi 09h00-12h00 / 14h00-17h00
Mardi 09h00-12h00 / 14h00-17h00
Mercredi 09h00-12h00 / 14h00-17h00
Jeudi 09h00-12h00 / 14h00-17h00
Vendredi 09h00-12h00 / 14h00-17h00

ACCÈS

le Polynôme
 25 avenue de Constantine
 38100 Grenoble



(Emprunter la passerelle au-dessus des voies de tram, puis le passage sous la bourse du travail)

CONTACTS

@ : mjd-grenoble@justice.fr

04.38.49.91.50

© COAD 38 - 2025

Maison de la JUSTICE et du DROIT

MJD



de Grenoble



Permanences GRATUITES à la MJD de Grenoble

(sur RDV*)

Accès au droit

- GREFFIER**
par téléphone ou sur RDV
- AVOCAT** (sur RDV*)
Droit du travail
Droit des personnes/famille
Droit général
- NOTAIRE** (sur RDV*)
- FRANCE VICTIMES 38 GRENOBLE**
(sur RDV*)

Règlement Amiable

- ⇒ **CONCILIATEURS DE JUSTICE**
(sur RDV*)
Dans le cadre d'un litige civil (consommation, voisinage, loyers, contrat...)
- ⇒ **DÉLÉGUÉ(E) DU DÉFENSEURS DES DROITS** (sur RDV*)
Dans le cas de difficultés d'un usager dans ses relations avec le service public
- ⇒ **MÉDIATION PÉNALE**
La médiation pénale est une alternative aux poursuites, ordonnée par le procureur de la République, suite à un dépôt de plainte

Autres permanences

- C.S.A.A.V.I** (sur RDV*)
soins psychothérapeutiques des auteurs de violences conjugales.
Prise de RDV au 04 76 44 94 15
- S.C.J.E**
Service de contrôles judiciaires et d'enquêtes
Contacts :
Mme SOULARD : 06 72 97 79 59
Mme CHATTI : 06 08 27 57 27

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Droit du travail		Droit des personnes/famille 2 x par mois		
Après-Midi		France Victimes 38 Grenoble		Notaire 2 x par mois	Droit général

* Pour prendre RDV, appeler le 04 38 49 91 50 une semaine à l'avance à 09h00.

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE



Le département de l'Isère et la communauté de communes du Grésivaudan mettent en œuvre depuis plusieurs années de gros moyens pour freiner l'installation des frelons à pattes jaunes dans leur périmètre géographique.

La destruction de ces nids représente un coût important pour les collectivités (département et communauté de communes), qui ne pourront plus prendre en charge la globalité des coûts en 2026, mais seulement 50%. La commune de la Flachère a décidé de prendre en charge les 50% restants. D'autres communes ont choisi de laisser les propriétaires des terrains sur lesquels se trouvent les nids s'acquitter du reste à payer.

En 2024, dans le Grésivaudan, 486 nids ont été signalés et détruits. En 2025, ils étaient 565. Nous savons déjà que ce nombre sera encore plus important en 2026.

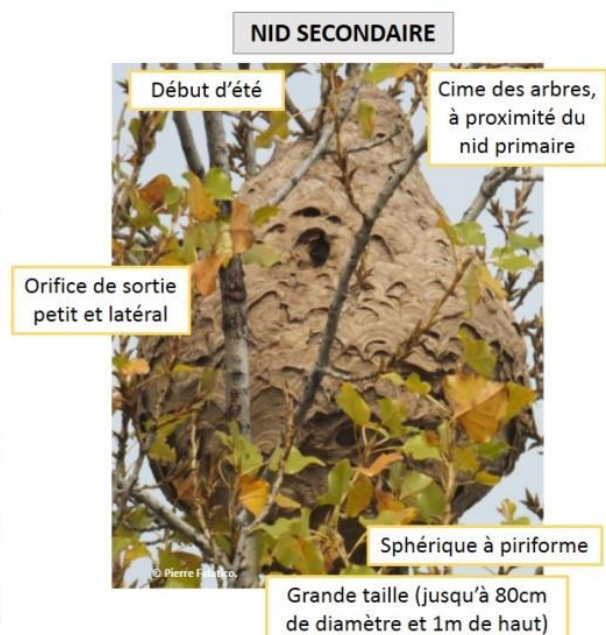
Les frelons à pattes jaunes, dits frelons asiatiques (*Vespa velutina nigrithorax*) représentent une menace grandissante pour la biodiversité, et notamment pour les populations d'abeilles domestiques, essentielles à la pollinisation et donc à l'agriculture. Leur prolifération est rapide, due à l'absence de prédateurs naturels et à leur forte capacité d'adaptation.

Nous sommes tous des acteurs de la lutte contre leur prolifération. En fin d'hiver, les reines sortent de leur sommeil hivernal et construisent leur nid primaire. Février et mars sont les meilleurs mois pour débusquer et détruire les nids primaires. Toutefois, la lutte continuera jusqu'à l'hiver prochain pour détruire aussi les nids secondaires.

=> **en cas de découverte d'un nid, qu'il soit primaire (en fin d'hiver) ou secondaire (toute l'année), n'intervenez pas seul. Signalez-le sur le site www.frelonsasiatiques.fr. (ou prenez contact avec la mairie)**



Attention : peut être confondu avec un nid de guêpe



MOUSTIQUE TIGRE : Agir pour éviter les nuisances au printemps prochain

Les nuisances associées aux moustiques tigres touchent à leur fin pour cette année !

Il est important de poursuivre la chasse aux gîtes larvaires jusqu'à la fin de la saison car les œufs pondus à l'automne entrent en diapause hivernale et pourront éclore au printemps prochain, avec le retour de conditions plus favorables.

Afin de réduire les futures nuisances début 2026, maintenez vos efforts sur les bons gestes à tenir.

Continuez, par exemple, d'évacuer les eaux stagnantes. La période hivernale permet aussi de réaliser les travaux nécessaires à la suppression des gîtes larvaires : toits terrasse, terrasses sur plot, avaloirs d'eau pluviale, chéneaux...

Les efforts de chacun seront nécessaires pour une lutte plus efficace.



VIE COMMUNALE

CINETOILES illumine La Flachère : Une soirée réussie sous le signe du partage !

Le 22 août dernier, l'événement Cinétoiles a fait son retour à l'espace Georges TALBOT de La Flachère, offrant une soirée mémorable aux habitants.

Sous l'impulsion du **Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)**, cette édition a inauguré une nouveauté très appréciée : la projection a été précédée d'un **Repas Partagé** des plus convivial.

Le concept était simple et généreux : chacun apportait de quoi boire ou manger, pour un festin où tout le monde pouvait se servir à volonté.

Une vingtaine de personnes ont répondu présent pour ce moment d'échange chaleureux, créant une ambiance joyeuse et gourmande.

À l'issue de ce délicieux intermède, de nombreux spectateurs ont rejoint l'espace Georges Talbot pour la projection du film d'animation « **Interdit aux chiens et aux Italiens** ». Ce film de grande qualité a enchanté le public, clôturant la soirée en beauté.

Nous tenons à adresser un **grand merci** à la Communauté de Communes du Grésivaudan, partenaire essentiel qui a fourni gracieusement le film, le matériel et les techniciens.

Grâce à leur soutien, nous avons pu profiter d'un événement en **gratuité totale**, sous une météo parfaite, avec des participants toujours aussi joyeux.

Rendez-vous en 2026 !

Fort de ce succès, le Conseil Municipal des Jeunes a déjà à cœur de **reprogrammer le Repas Partagé** l'année prochaine. Nous espérons vous voir encore plus nombreux pour ce moment convivial qui fait la fierté de notre commune !



CONSEIL MUNICIPAL JEUNES (CMJ)

Bilan d'une année d'actions concrètes !

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) poursuit son engagement au service de notre commune !

Depuis sa création en novembre 2024, il se réunit en moyenne toutes les six semaines pour choisir de nouveaux projets et assurer le suivi des actions en cours.

Une présence active dans la vie communale.

Nos jeunes élus ont marqué de leur empreinte de nombreux événements majeurs de la commune, démontrant leur implication citoyenne :

- **Cérémonies patriotiques** : Participation aux commémorations des 8 mai et 11 novembre.
- **Fêtes et manifestations** : Présence au Marché des Sorciers, accueil du Père Noël, célébration de la Fête des Mères, etc...

✓ **Des projets réalisés qui transforment notre cadre de vie**

L'engagement du CMJ se traduit par des réalisations concrètes qui améliorent le quotidien de tous. Voici les projets phares qui ont vu le jour :

Catégorie	Réalisations	lieu
Ecologie	Installation d'un composteur collectif avec l'aide de la Communauté de Communes	Parking de l'école
Sport et loisirs	Initiation d'achat d'une nouvelle table de Ping-Pong	Espace Georges Talbot
	Rénovation du sol du terrain multisport	Espace Georges Talbot
Convivialité	Organisation du repas partagé en amont de la projection du film Cinétoiles	Espace Georges Talbot
Animations	Participation au marché des sorciers (juin) avec tenue d'un stand	Village
	Accueil du père Noël, fête des mères avec décoration de la salle	Espace Talbot



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Ce 11 Novembre 2025 s'est déroulé sous une température clémente, avec une large assistance communale et la participation d'une délégation du Centre de Secours de Le Touvet.

Madame le Maire comme à l'accoutumée a prononcé son discours, ensuite les enfants du Conseil Municipal Jeunes (CMJ) ont déposé une gerbe ainsi que des œillets au pied du monument aux morts. Les noms mentionnés sur la stèle ont été énumérés un à un par les membres du CMJ, il s'en est suivi une minute de silence.

Après l'appel aux morts, Hervé Guyaux, correspondant défense, a lu le texte officiel suivi de la Marseillaise reprise en cœur par l'ensemble des personnes présentes.

A l'issue de la cérémonie, Madame le Maire a convié l'assistance à partager le verre de l'amitié dans les nouveaux locaux de la mairie.



ILLUMINATIONS



C'est sous un ciel de carte postale que notre employé communal et deux de nos élus (E Eyraud & D. Usseglio-Thomasetti) ont installé les guirlandes de Noël sur l'ensemble de la commune. Elles scintilleront jusqu'au 9 Janvier 2026. Un grand merci à eux !

COLIS DES ANCIENS

Comme chaque année, les personnes âgées de 65 ans et plus, recevront de la part de la mairie un colis gourmand préparé par « Valette foie gras ».



PERE NOEL

Le Père Noël n'a pas oublié La Flachère : il est arrivé ce samedi 13 Décembre à la grande joie des enfants impatients de le voir !

Certains avaient même préparé leur lettre pour la lui remettre en main propre !

C'est devant le sapin préparé par les membres du Conseil Municipal Jeunes que tout un chacun a reçu un sachet de friandises.

Les parents et les enfants ont eu droit à un chocolat chaud, à un verre de vin chaud ou à un jus de fruit, le tout accompagné de papillotes et de biscuits.



INTERCOMMUNALITE

COMMUNAUTE DE COMMUNES « LE GRESIVAUDAN »

LE GRESIVAUDAN

390, Rue Henri Fabre

38926 CROLLES Cedex

Tél : 04.76.08.04.57 Fax 04.76.08.85.61 bienvenue@le-gresivaudan.fr

Toutes les informations, concernant la **Communauté de Communes "Le Grésivaudan"** (CCG), vous parviennent désormais par le biais du journal **Interligne Grésivaudan** distribué mensuellement dans votre boîte aux lettres et vous pouvez les retrouver sur www.le-gresivaudan.fr

LE GRESIVAUDAN TOUJOURS A VOS COTES POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE VOTRE LOGEMENT

Besoin d'améliorer votre logement pour en faire un hébergement confortable, valorisé, moins coûteux en énergie et plus respectueux de l'environnement ?

Aides financières, conseils, vous pouvez compter sur Le Grésivaudan pour vous accompagner : que vous n'en soyez qu'à l'état de réflexion ou alors fermement décidé à sauter le pas.

0801 902 138 ce numéro vert est la porte d'entrée pour les propriétaires qui veulent bénéficier d'un dispositif d'accompagnement.

Vous bénéficierez des conseils neutres d'un conseiller de l'AGEDEN (Association pour une Gestion Durable de l'Énergie), spécialisé sur les aspects énergétiques de votre rénovation : isolation, chauffage, énergies renouvelables, etc. ...

Un projet ? N'hésitez pas à pousser la porte d'une des permanences :

- Le lundi en Mairie d'Allevard de 10 à 12 h
- Le lundi à l'Espace France Service à Pontcharra de 14 à 16 h
- Le vendredi en Mairie de Villard-Bonnot de 10 à 12 h
- Le vendredi à La Passerelle à Crolles de 14 à 18 h (bât administratif de la communauté de communes -246 rue du Pré de l'homme à Crolles)

NOUVELLES REGLEMENTATION CONCERNANT LE CHAUFFAGE AU BOIS

L'arrêté préfectoral du 21 juillet 2023 a instauré des restrictions sur les appareils de chauffage au bois non performants dans 297 communes où la qualité de l'air est une préoccupation majeure. Ainsi, depuis le 1^{er} Octobre 2024, les foyers ouverts sont déjà interdits sur les 123 communes de Grenoble Alpes Métropole, du Grésivaudan et du Pays Voironnais.

Au 1^{er} Janvier 2026, cette interdiction sera étendue aux vieux poêles et inserts antérieurs à 2002, marquant une étape importante pour réduire les risques sanitaires liés à la pollution de l'air.

Pour aider les ménages qui souhaitent continuer à se chauffer au bois, les collectivités concernées par l'interdiction proposent depuis près de 10 ans à leurs habitants une Prime Air Bois cofinancée par l'ADEME, adaptée au type de chauffage et aux revenus des ménages.

Pour les habitants du Grésivaudan, toutes les informations sont à retrouver sur :

<https://www.le-gresivaudan.fr/184-prime-air-bois.htm>

SIEEM (Syndicat Intercommunal des Ecoles Élémentaires et Maternelle)

Les 17 et 24 septembre, et le 1er octobre, les agents du SIEEM ont suivi une formation de 3 jours du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), animée par la ligue de l'enseignement de l'Isère dans les locaux de l'école maternelle de La Flachère, centrée sur l'accompagnement éducatif des temps périscolaires (garderie, cantine).

Les thèmes abordés :

- connaissance de l'enfant (3-12 ans)
- relations éducatives,
- alimentation,
- travail en équipe.

Ces temps pédagogiques ont apporté des outils concrets pour mieux gérer les situations du quotidien. Ces formations renforcent l'efficacité des agents dans leurs missions auprès des enfants.



RENTREE SCOLAIRE 2025/2026

Le SIEEM rencontre depuis deux ans une baisse des effectifs dès l'entrée en maternelle.

Pour la rentrée 2025 nous comptons 156 enfants alors qu'en 2024 ils étaient 170 !

La rentrée 2026 s'annonce inférieure à celle de 2025 à ce jour 150 enfants suite aux informations prises auprès des mairies membres du SIEEM.

Répartition à ce jour :

- Ecole maternelle	55 enfants	dont 5 de La Flachère
- CP/CE1/CE2	60 «	15 «
- CM1/CM2	41 «	9 «



Ce 18 Décembre, le Père Noël a fait un petit détour par l'école maternelle à la grande surprise des enfants présents.



OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET ORGANISATION

Dans nos petites communes, l'école est toujours au centre de la vie de village.

Il suffit de passer un moment à proximité des écoles au moment de la récréation pour en être convaincu. Les nouveaux habitants tissent bien souvent des relations sociales quand ils ont des enfants scolarisés dans les écoles.

Nos prédécesseurs l'avaient bien compris quand ils ont imaginé regrouper le fonctionnement de l'école primaire au sein d'un syndicat intercommunal tout en maintenant les locaux scolaires dans chaque commune.

Le SIEEM créé en 1974 c'est :

- La gestion quotidienne et l'entretien de 3 écoles :
 - l'école maternelle (cycle 1) pour La Flachère, 700 m²
 - le cycle 2 (CP-CE1-CE2) pour La Buisnière, 490 m²
 - le cycle 3 (CM1-CM2) pour Sainte-Marie-d'Alloix, 540 m²
- L'équipement complet des 8 classes pour les 158 élèves qui y travaillent 4 jours par semaine (année scolaire 2025-2026)
- La prise en charge des repas et la surveillance d'environ 150 élèves chaque midi dans 3 restaurants scolaires. (Au total, 20 000 repas ont été servis pour l'année 2024)
- L'accueil des enfants de 3 à 11 ans chaque matin à partir de 7h30 (avant la classe) et jusqu'à 18h15 (après la classe). Ainsi un enfant peut aujourd'hui passer jusqu'à 4h45 sur les temps périscolaires entre le matin, le midi et le soir en complément des 6 heures de temps scolaire
- 14 animatrices, responsables de ces enfants durant le temps périscolaire (restauration, garderie et ménage)
- 1 secrétaire avec la délicate mission d'assurer le bon fonctionnement quotidien de cette énorme organisation
- Et 4 agents communaux mis à disposition ponctuellement par les maires de nos communes qui assurent au quotidien l'entretien des 1 600 m² de bâtiments
- 3 représentants par commune pour maintenir une dynamique, au côté des équipes éducatives et des parents d'élèves, pour le meilleur bénéfice de nos enfants

LE SIEEM, UN BEL OUTIL POUR
la mise en œuvre d'une éducation de qualité,
l'ouverture des enfants et des adultes à l'égard des communes voisines.

LE SIEEM, DES OBJECTIFS & DES ACTIONS CONCRÈTES POUR
favoriser l'instauration d'un climat sécurisant (soutien des équipes),
engager des travaux d'amélioration des locaux dans la durée,
renforcer l'encadrement de la restauration scolaire,
encourager dans les temps scolaires et périscolaires des coopérations
de proximité entre les équipes éducatives,
les artistes et les associations locales



École élémentaire
de LA BUISSIÈRE

École élémentaire
de SAINTE-MARIE-D'ALLOIX



ENTRETIEN RÉGULIER DES ÉCOLES SUR LES 3 SITES

La Buisnière : Thibaud DAMIANI

La Flachère : Éric CHABERT

Sainte-Marie-du-Mont : Christophe SOUTON

Sainte-Marie-d'Alloix : Noël MILANI

COMPOSITION DU SIEEM

Le bureau

Président : Luc SINDIRIAN (Sainte-Marie-d'Alloix)

Vice-présidentes :

Martine PATUREL (La Buisnière),

Nadine SOUTON (La Flachère),

Susie PINQUET (Sainte-Marie-du-Mont).

Le conseil syndical au complet

La Buisnière : Agnès DUPON, Philippe LANOY, Martine PATUREL.

La Flachère : Éric EYRAUD, Brigitte SORREL, Nadine SOUTON.

Sainte-Marie-du-Mont : Clément BONNET, Déborah PERRIN, Susie PINQUET

Sainte-Marie-d'Alloix : Michel BASSET, Carole BEYLIER, Luc SINDIRIAN.



Noël

Christophe



ETAT CIVIL

MARIAGES



FAGOT Maxime & GHERIB Miloud
26 Juillet 2025

DECES

CASSET Alain
29 Août 2025 à La Terrasse (Isère)

Souriant et affable vous l'avez tous plus ou moins croisé. Il avait réparé la demeure de ses grands-parents à côté de l'ancienne gare de tram où il s'était installé avec sa famille. Il a passé sa vie entre l'agriculture et les allers et retours chez Nordia à Pontcharra. Après une vie de labeur, malheureusement la maladie a pris le dessus ne le laissant pas profiter de sa retraite.



LA PAGE DES ASSOCIATIONS



La 3^{ème} édition du « Marché des Sorcières » se tiendra le dimanche 14 Juin 2026, toujours au cœur de notre village.

Merci de noter cette date dans vos agendas.

Appel aux volontaires !

Le Comité des Fêtes de La Flachère « Les Sorcières de La Flachère » souhaiterait organiser prochainement un « **vide village** » au sein de notre commune.

Nous voudrions associer le principe d'un vide grenier à celui d'un vide maison. Chaque habitant qui souhaiterait y participer, pourrait ouvrir sa propriété aux visiteurs-acheteurs à la date prévue.

Ce système comporte plusieurs avantages :

- 1- Un gain de temps pour tous, moins de logistique
- 2- Peu importe la météo, les participants pourront plus facilement s'adapter en étant chez eux
- 3- L'évènement permettra de faire déplacer plus de visiteurs-acheteurs que si nous faisons chacun un vide maison individuelle

Afin de préparer l'évènement, nous avons besoin de recenser les personnes intéressées par le projet. Pour cela, merci de nous adresser un mail à l'adresse suivante cdf.laflachere@gmail.com, et de nous fournir les informations suivantes :

Nom - prénom / Adresse / Téléphone.

La date retenue serait le dimanche 26 avril 2026.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter par mail ou par téléphone au 06.52.23.20.26



Ensemble, faisons vivre notre village !



LA PLACE DES PARENTS AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

QUI SONT SES MEMBRES ?

TOUS LES PARENTS BÉNÉVOLES QUI SOUHAITENT S'INVESTIR DANS LES ACTIONS MENÉES SOIT PAR LE SOU DES ÉCOLES, SOIT PAR LES PARENTS DÉLÉGUÉS, OU BIEN LES DEUX, C'EST POSSIBLE

LE SOU DES ÉCOLES

organise des animations, événements, ventes diverses dans le but de créer du lien dans le regroupement et également de récolter des fonds pour subventionner les activités, sorties, voyages, projets des différentes classes. Ces dernières années des subventions de 600 euros étaient disponibles pour chaque classe. L'organisation de tous ces événements demande une grosse organisation avant, pendant et après les festivités, c'est pourquoi **le Sou a vraiment besoin de parents volontaires** pour participer régulièrement aux divers projets, voire même à en proposer de nouveaux. Le Sou communique par mails, flyers dans les cartables des enfants et WhatsApp via plusieurs canaux différents pour ne pas polluer les personnes qui participent à un événement et pas aux autres. Au-delà de l'organisation, le Sou gère la trésorerie, les divers courriers, demandes diverses etc et participe également aux Conseils d'école. Sans le Sou des écoles, pas d'animations (qui font en plus vivre nos 4 villages), pas de lien, pas de subvention

LES PARENTS DÉLÉGUÉS :

Ils sont élus dans chacune des 3 écoles, dans l'idéal à raison de 2 par classe, soit 6 maximum pour la Flachère, 6 maximum pour la Buisnière et 4 maximum pour SMA.

Ils représentent les parents aux 3 Conseils d'école de l'année scolaire (le Conseil d'école regroupe les 3 écoles et se déroule dans chaque école à tour de rôle, présidé par la Direction de l'école organisatrice).

Ils assurent un lien entre les parents, les enseignants et le SIEEM (Syndicat Intercommunal).

Ils font circuler les informations officielles, posent les questions que les parents se posent hors Conseils d'école.

Si demandé, ils assurent la confidentialité en cas de situation particulière.

Ils échangent avec les parents, les enseignants ou personnels du SIEEM en cas de problème particulier pour trouver une solution adéquate.

COMMENT FAIRE POUR EN ÊTRE ?

Pour le Sou des écoles, il suffit de contacter les membres du bureau pour faire partie de l'équipe ou rejoindre WhatsApp pour proposer une aide ponctuelle ou régulière ou des idées. Il est également possible et souhaité de participer aux AG proposées par le Sou.

Pour les Parents Délégués, il y a une élection début octobre. Il faut se proposer en tout début d'année pour intégrer la liste (ou les listes) des parents qui se présentent. Les parents sont élus pour l'année scolaire et jusqu'aux prochaines élections. TOUS les parents du regroupement sont électeurs.

CONTACTS :

Sou des écoles : asso.aperp@gmail.com
Parents Délégués delegues.aperp@gmail.com

Bureau du Sou des écoles :

Présidente : Sylvie Forestier
Trésorière : Olivia Revol-Lessirard
Secrétaire : Claire Bertacchini.

Parents Délégués élus :

La Flachère : Jordie Thouvenot, Morgane Guyon, Laure Chomette, Laetitia Gérard
La Buissière : Stéphanie Attard, Justine Hanson, Lisa Izquierdo, Cathy Guillôme, Olivia Revol-Lessirard
Sainte-Marie-d'Alloix : Christelle Jullien-Vieroz, Emilie Bouasy, Marie Dinculescu

LA VOLONTÉ DES MEMBRES DU SOU DES ECOLES

Un travail important de recueil des besoins a été réalisé lors d'une consultation des parents, des enseignants et des élus pour finaliser les objectifs et le programme de cette année scolaire.

Il en ressort la volonté (à plus ou moins long terme) de :

- Poursuivre et développer avec les enseignants des actions liant temps scolaire et hors temps scolaire (par exemple : les ateliers menés lors du temps scolaire pour le marché de Noël),
- Travailler à la planification des événements à l'année, le plus tôt possible (fin d'année scolaire ou tout début de l'année suivante), afin d'anticiper notamment les besoins en locaux municipaux,
- Questionner en amont le corps enseignant sur les projets pédagogiques de l'année, pour une meilleure répartition des budgets,
- Améliorer notre communication (déjà initiée par la création d'une communauté WhatsApp et d'une newsletter, ainsi que l'organisation d'un apéro de rentrée),
- Maximiser l'ouverture des ventes groupées à l'extérieur, en les diffusant auprès des habitants des quatre communes du regroupement

Le nouveau Bureau s'investit pleinement pour relancer l'association.

Néanmoins, il est important de souligner que le manque de bénévoles impliqués, tant pour la tenue des événements que pour leur préparation en amont tout au long de l'année, se fait sentir.

*Nous avons besoin de vous, ne
serait-ce que quelques heures !*

À VOS AGENDAS ! VOICI 1 ACTION À VENIR

Grand loto de l'APERP : vendredi 30 janvier pour sa seconde édition du loto, salle des fêtes de Sainte-Marie-d'Alloix. Ouverture des portes à 19h, début des parties à 20h. De nombreux lots à gagner dans une ambiance chaleureuse et familiale !

ET DE BEAUX ÉVÈNEMENTS PASSÉS...

7 octobre, Apéro de rentrée

Présentation du nouveau bureau de l'APERP et ses projets pour l'année scolaire. L'ensemble de la communauté éducative était invité à ce moment convivial.

Les parents avec leurs enfants, les élus (représentés par Nadine Souton et Luc Sindirian) ont pu faire connaissance.



18 octobre Stand "sucré" lors du festival de la "Graine ailée"

La compagnie "la Graine ailée" nous a conviés à Sainte-Marie-d'Alloix lors de son festival (cf. page 35), pour une vente "sucrée". 270€ récoltés au profit de la classe découverte de CM1/CM2 de Gwenaëlle.



31 octobre, Chasse aux sorcières

Le jeu de piste organisé pour la première fois à l'occasion d'Halloween a rencontré un franc succès. 60 enfants ont participé à l'événement accompagnés de leurs parents.

Vente solidaire de fin d'année

Du 3 au 30 novembre, vente solidaire sur HelloAsso : raviolis, agrumes, panettones, mais aussi de jolis jeux pour enfants



Marché de Noël de l'école,

vendredi 12 décembre, de 16h30 à 18h30, dans la cour de l'école de Sainte-Marie-d'Alloix.